**Date d'édition :** 22/08/2023



# Référentiel de Paye



# 200277

# Indemnité d'astreinte allouée à certains personnels du ministère de l'intérieur (système Schengen)

## 1. Identification

Code BJ	200277
Libellé bulletin de Paie	INDEMNITE D'ASTREINTE.
Code PAY	0277
Libellé	Indemnité d'astreinte allouée à certains personnels du ministère de l'intérieur (système Schengen)
Référence	200277
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	MI200 - Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/01/1996
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/09/2023
Date de fin de validité de la fiche	

# **Documentation Pissarho**

 $https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/200277\_MI\_INDEMNITE\_D'ASTREINTE..pdf$ 

Commentaire	

# 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 96-534 du 12 juin 1996 relatif à l'indemnité forfaitaire d'astreinte et à l'indemnité d'intervention effective dans les centres d'exploitation du système d'information Schengen allouées à certains personnels du ministère de l'intérieur		INTA9620163D
		INTA9620164A

# 3. Conditions d'attribution

# 3.1 Populations

# 3.1.1 Populations éligibles

N - Contractuel de droit public T - Titulaire

# 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

**Date d'édition :** 22/08/2023

Néant

## 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

## 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Personnels appelés en raison des nécessités de service à collaborer à un service d'astreinte ou d'intervention dans le cadre du système central d'information Schengen.

## 3.5 Autres conditions

Néant

## 3.6 Conditions d'exclusion

Les fonctionnaires actifs de la police nationale sont exclus du bénéfice de l'indemnité spéciale d'astreinte ou d'intervention. L'indemnité d'astreinte à domicile ne peut, en aucun cas, être attribuée aux agents logés par l'administration par nécessité absolue de service.

## 4. Incompatibilités

Code BJ	Libellé BJ	Entité porteuse de l'incompatiblité	Incompatibilité	Type et N° texte	NOR
200105	H. SUP. DE 22H00 A 7H00	MI200 MI	Totale	Décret 96-534	INTA9620163D
201724	HEURES SUP. NUIT + 14 H.	MI200 MI	Totale	Décret 96-534	INTA9620163D

#### Commentaire

Quels que soient les bénéficiaires, le paiement de l'indemnité est exclusif de l'attribution d'indemnités de nuitée.

## 5. Modalités de liquidation

## 1 - INDEMNITÉ FORFAITAIRE D'ASTREINTE

## 5.1 Expression métier

Quel que soit le grade des bénéficiaires, le montant hebdomadaire de l'indemnité forfaitaire d'astreinte à domicile est fixé à 1 000 F soit 152,45€

# 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Pas de contrôle	

# 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Ponctuelle	Le paiement est assuré sur présentation des mémoires, établis mensuellement, recensant les vacations
	effectuées.

## 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

## 5.5 Attribution individuelle

Type	Commentaire
Type	Commentane
NON	
NON	

## 2 - INDEMNITÉ D'INTERVENTION

## 5.1 Expression métier

Quel que soit le grade des bénéficiaires, le montant horaire de l'indemnité d'intervention effective nécessitant un déplacement hors du domicile est fixé à 150 F soit 22,87€

## 5.2 Plancher / Plafond

**Date d'édition :** 22/08/2023

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Le plafond annuel est fixé à 13 200 F soit 2 012,33€

# 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Ponctuelle	Le paiement est assuré sur présentation des mémoires, établis mensuellement, recensant les vacations effectuées.

# 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

# 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	